

1

**MAIRIE D'ALSTING**  
- Moselle -

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Réunion du 4 Décembre 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le quatre décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FERSING Gérard ; MANN Eliane ; MEYER Raphaël ; HULLAR Marie-Claude ; HUSSONG Alain ; CHARLES Amanda ; WEISLINGER Jean-Léon ; ZITT Dominique ; ARESU Estelle ; BUHR Jean-Claude ; WAGNER Patrice ; FEISS Dominique.

**Absents excusés** : Mmes et MM. : HEHN Sophie ; HEHN Aurore ; KUNZ Maryline ; DUVERNELL Stéphane.

**Absents non excusés** : Mmes et MM. : MONNET Gaëtana ; WARING Elisabeth.

**Procurations** :

Le compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**D) FINANCES**

**1) AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire propose, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence d'adoption du budget 2020, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, soit :

**BUDGET PRINCIPAL**

c/21 (Immobilisation corporelle "terrains et matériels")	641 404,30 €	¼ =	<b>160 351,08 €</b>
c/23 (Immobilisation en cours "constructions et installations techniques")	169 645,00 €	¼ =	<b>42 411,25 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le mandatement des sommes présentées.

**2) TRAVAUX EN REGIE-BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer, en section investissement du budget principal, les dépenses de fonctionnement concernant les travaux en régie effectués cette année, à savoir les travaux d'ADAP pour différents bâtiments communaux (Clos du verger, salle polyvalente). Ces travaux ayant été effectués par les agents techniques communaux.

Dépenses <u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes <u>FONCTIONNEMENT</u>
c/2313-040 (constructions) = + <b>19 232,30 €</b>	c/722-042 (immobilisations corporelles) Travaux ADAP bâtiments : = + <b>19 232,30 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces écritures.

### 3) BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'insuffisance de prévision sur certains comptes, notamment pour le compte du personnel non titulaire, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

#### FONCTIONNEMENT

c/60611 (Eau et Assainissement) = - 2 000 €	c/6413 (Personnel non titulaire) = + 5 000 €
c/60621 (Combustibles) = - 1 000 €	
c/60633 (Fournitures de voirie) = - 2 000 €	

#### INVESTISSEMENT

c/2315 (Installations Techniques) = - 10 000 €	c/2313-040 (Constructions) = + 10 000 €
---	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

### 4) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 2020

Tout comme lors des années précédentes, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie. Cette dernière est souscrite auprès d'une banque afin de pouvoir disposer d'une trésorerie suffisante en vue d'honorer principalement nos dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

<b>Montant</b>	300 000 €
<b>Durée</b>	du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020
<b>Taux d'intérêts</b>	€ster flooré + marge de 1.20 %
<b>Intérêts</b>	Exact/360 jours. Payables à la fin de chaque trimestre civil, par débit d'office
<b>Frais de dossier</b>	Commission d'engagement de 0,10 % du montant autorisé, soit 300 € payables à la signature du contrat.
<b>Commission de non utilisation</b>	0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions proposées par la Caisse d'Epargne et autorise, le Maire à signer ce contrat.

### 5) AVENANT AU LOT 2 « COUVERTURE-ZINGUERIE » DU MARCHE REFECTION DES FACADES EXTERIEURES DE L'EGLISE PAROISSIALE

Monsieur le Maire rappelle, que lors du conseil municipal en date du 25 juillet 2019, il a été décidé de rénover l'église paroissiale. Ces travaux furent scindés en deux lots :

- Lot 1-Enduits et pierres de taille. Il avait été retenu l'entreprise LEON NOEL pour un montant de 180 378 € HT.
- Lot 2-Travaux de zinguerie. Il avait été retenu l'entreprise TRASANIT pour un montant de 14 952,30 € HT.

Or, lors de l'avancée des travaux pour le lot n°1 et notamment lors de la phase de nettoyage, il s'est avéré que certaines pierres de taille, qui initialement étaient prévues d'être réparées présentent une usure telle qu'il serait plus opportun et judicieux de les remplacer.

Ainsi un devis nous a été soumis pour :

Au niveau de la nef : le remplacement de modillons en grès pour 1 129,80 € et le remplacement de demi couvertines moulurées pour 3 859,50 € (une dizaine de mètres).

Au niveau du clocher : le remplacement de corniche sous toiture pour 4 828 € à cela se rajoute pour travaux divers un montant de 2 146,50 €. Soit un total : 11 963,80 € HT.

Enfin lors de l'ouverture des plis nous avons en option la rénovation du mur d'enceinte de l'église, la démolition et le dallage de l'escalier, qui avaient été chiffrés à : 6 039,60 € HT.

Ainsi, au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de prendre un avenant pour le lot 1 de 18 003,40 € HT. Le marché passerait ainsi de 180 378 € à 198 381,40 € HT.

Concernant le lot n°2 pour un montant initial de 14 952 ,30 € HT.

Lors de notre séance du 8 octobre dernier, il vous a été présenté une modification des travaux par rapport au projet initial. Cette variante qui consistait à prolonger la couverture de telle sorte qu'elle protège mieux la corniche en grès sous toiture engendre un surcoût de 5 504 € HT.

Ainsi le montant total de ce lot n°2 passe de 14 952,30 € HT à 20 456,30 € HT.

Au vu de ces éléments le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la validation de ces deux avenants et autorise le Maire à les signer. Les dépenses seront inscrites au budget d'investissement 2019.

Toujours dans le cadre de ces travaux de rénovation, il vous est proposé de remplacer les cadrans de l'horloge de l'église.

L'installation de l'échafaudage permet de modérer le coût de cet équipement dont le montant s'élève à 5 752 € HT.

Il est à noter, que le conseil de fabrique apportera son concours à cet investissement.

#### 6) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMISSUR-AMENAGEMENT (ENTREE DU VILLAGE).

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du village (coté Spicheren), un projet d'aménagement a été étudié. Celui-ci consiste en la réalisation d'un ralentisseur type plateau surélevé.

Ces travaux d'un montant de 51 227,25 € HT, peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Monsieur ZITT Dominique demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur la possibilité de mettre en place un vrai radar de vitesse afin de pouvoir verbaliser. La municipalité se renseignera sur les conditions de mise en place d'un tel équipement.

Le Conseil Municipal avec 16 voix pour et 1 contre (CHARLES Amanda), autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMISSUR, pour le projet de l'aménagement et la sécurisation de la voirie à l'entrée du village, dont le projet est estimé à : 51 227,25 € HT.

#### 7) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)-PROGRAMME 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recenser les projets communaux susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2020.

Tout en maintenant notre demande de subvention pour « l'Espace Santé » pour 2020, Monsieur le Maire propose de séparer cette demande en deux parties : une partie qui concerne la transformation de l'ancienne école maternelle en « Espace Santé » et une deuxième partie pour l'accessibilité et l'aménagement extérieur de ce futur « Espace Santé ».

De même Monsieur le Maire propose de renouveler la demande de l'année dernière pour l'agrandissement de la cantine scolaire.

Ainsi, le Maire suggère à l'Assemblée les dossiers suivants :

- Projet 1 « Transformation de l'ancienne école maternelle en Espace Santé ».
- Projet 2 « Accessibilité et aménagement extérieur de l'Espace Santé ».
- Projet 3 « Agrandissement de la cantine scolaire ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir les projets suivants et dans l'ordre comme défini, afin de transmettre les devis correspondants aux services de l'Etat, et de bénéficier de la dotation.

## 8) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2020-DESTRATIFICATEURS THERMIQUES DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recenser les projets communaux susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) - Programme 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de rénovation thermique de la salle polyvalente, une solution de déstratificateurs thermiques avait été choisi et proposé pour le programme DSIL 2019. Ce dossier n'ayant pas été retenu en 2019, il est proposé à l'assemblée de renouveler une demande pour 2020 afin d'équiper la salle polyvalente de ses déstratificateurs, dont le montant HT est de 10 845,90 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL 2020, pour le projet de déstratificateurs d'air à la salle polyvalente.

## 9) DEMANDE DE SUBVENTION «TENNIS-CLUB »

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du tennis-club en date du 24 octobre 2019, pour la réfection du grillage du court n°1. Un devis d'un montant de 7 852 € TTC a été présenté, dont une partie est subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 1 090 €. Le reste étant à la charge du club.

Le club de tennis sollicite la municipalité pour une subvention lui permettant de couvrir cet équipement. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide cette année de subventionner à hauteur de 1 826 € le club de tennis. Le solde de cette dépense sera également pris en charge sur le budget de l'année prochaine (4 936 €).

## II) PERSONNEL COMMUNAL

### 1) CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE ET DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRES-PREVOYANCE. CONSULTATIONS PAR LE CENDRE DE GESTION

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune dispose d'un contrat d'assurance qui couvre les risques statutaires des agents communaux (titulaires et non-titulaires) en cas de maladie et décès, et que celui-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Ainsi, vue la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, article 21 bis, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 57.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, pour les contrats suivants :

- 1- Un contrat « risques statutaires », destiné à couvrir les obligations des employeurs publics vis-à-vis de leurs agents (couvrir des coûts financiers lors des arrêts de travail du personnel ou en cas de décès).
- 2- Un contrat « protection sociale complémentaire – Prévoyance » destiné à accorder une participation financière aux agents pour des garanties complémentaires aux obligations de l'employeur public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité que la Collectivité charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, pour les deux contrats définis ci-dessus, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure. De même qu'une délibération sera nécessaire, dans le cas de la mise en place d'un contrat « Groupe Risques Prévoyance » avec une participation financière aux agents pour des garanties complémentaires aux obligations de l'employeur public.

### **III) DIVERS**

#### **1) RECENSEMENT 2020 – DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

La mairie a contacté plusieurs personnes susceptibles d'effectuer ce travail dans de bonnes conditions.

Les agents recenseurs suivants seront rémunérés de manière forfaitaire suivant le nombre de fiche de logement et de bulletin individuel recensés.

Un forfait (30 €) pour la tournée de reconnaissance sera versé et les heures de formation seront payées au taux horaire du SMIC.

La municipalité a recruté les cinq personnes suivantes pour exercer la fonction d'agent recenseur du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 :

- Mme RUTHER Patricia.
- Mme MEYER-BOUDRAA Martine.
- Mme ALLARD Pascale.
- Mme RUTHER Maité.
- Mme THUMSER Catherine.

Pour rappel, Monsieur VIDMAR Emmanuel assurera la fonction de coordonnateur communal de l'enquête de recensement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le recrutement et la rémunération de ses agents.

#### **2) DEMANDE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que bien qu'il dispose en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le droit d'ester en justice, par délibération en date du 8 avril 2014, il souhaite néanmoins soumettre au vote l'accord d'ester en justice Monsieur KLING Johnny, afin qu'il libère l'ensemble des parcelles communales et tout particulièrement la parcelle n°219, section 3.

Maître Maryline FALTOT a été mandatée pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde à Monsieur le Maire le droit d'ester en justice pour ce litige.

### **IV) INFORMATIONS**

#### **1) Nouveau mode de facturation des ordures ménagères par la Communauté d'Agglomération de Forbach (taxe ou redevance)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'informer en détail sur ce nouveau mode de facturation lors du prochain conseil municipal.

#### **2) Divers**

- Monsieur HUSSONG Alain demande la remise à niveau des ralentisseurs au niveau de la rue de Simbach.

- Madame CHARLES Amanda, fait suivre un message de l'association des « Trailblazers », qui pour les 75 ans de la Libération, propose la mise en place d'une exposition. Madame MEYER Ana et Monsieur FERSING Gérard prendront contact avec l'association pour planifier cette exposition.

---

La séance a été levée à 20h15  
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire